

ROSEL *Infos*

N° 39

Novembre
2005

Directeur de la publi-
cation :
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

Le Conseil municipal a débattu, à deux reprises ces dernières semaines, de l'avant projet d'aménagement des routes départementales (RD) 126 et 170 élaboré par les services du Département. Le 9 septembre, dans une séance de travail, M. PARIS, directeur-adjoint du Service de l'aménagement a présenté les documents et échangé avec les membres du Conseil sur divers aspects du projet et les modifications susceptibles d'être envisagées. Puis, en réunion officielle, le 20 octobre, en présence de M. L'AVISSE, conseiller général du canton, le Conseil a réexaminé cet avant-projet et précisé les demandes d'améliorations qui seront formellement transmises au Conseil Général du Calvados.

C'est, qu'en effet, les instances compétentes du Conseil Général ont refusé de modifier substantiellement le tracé proposé dès juin 2003, modification qui avait été demandée par la majorité du Conseil municipal dans son avis de septembre 2003. Confirmé tant par M. PARIS, que par M. L'AVISSE, ce refus est motivé à la fois par des considérations budgétaires et par une raison de principe. Pour les instances départementales, la RD 126 actuelle dans sa partie entre Gruchy et le bourg de Rosel est une voie située en « pleine campagne », ce qui ne justifie aucunement, à leurs yeux, son remplacement par un tracé entièrement nouveau « en pleine campagne ». Dès lors, le document soumis au Conseil Municipal, reprenant les caractéristiques générales du tracé déjà présenté en juin 2003, continue de provoquer des interrogations, inquiétudes, réserves et oppositions. Les plus nombreuses, telles qu'elles se sont manifestées lors du Conseil du 20 octobre, reposent sur les conséquences négatives qu'aurait, pour les habitants riverains ou proches de la RD 170, l'accroissement de la circulation qui sera entraînée par l'amélioration des voies concernées.

Ces inquiétudes sont compréhensibles puisqu'il est malheureusement prévisible que la circulation ira en augmentant, et ceci même sans aménagement nouveau des RD en cause. Il reste que, face à l'attitude confirmée des autorités départementales, l'alternative est entre un aménagement apportant une amélioration réelle des conditions de circulation en termes de facilité et de sécurité, ou la pérennisation pour une durée indéterminée de la situation existante avec toutes ses insuffisances et ses risques. Les habitants de ROSEL n'étant pas, en outre, les seuls utilisateurs et bénéficiaires des routes départementales concernées, le Conseil municipal va porter ses efforts sur différentes modifications qui pourraient être apportées à ce qui n'est aujourd'hui qu'un avant-projet. Ces modifications demandées ont deux objectifs : limiter le plus possible les gênes et nuisances pour les habitants de ROSEL, améliorer de façon supplémentaire la sécurité sur les futures voies. Sans reprendre l'ensemble des demandes qui seront transmises au Conseil Général, trois d'entre elles sont essentielles :

- écarter plus nettement le nouveau tracé de la RD 170 dans son arrivée sur ROSEL et agrandir le merlon paysager entre l'ancien et le nouveau tracé ;
- réaliser un rond-point au niveau de Gruchy et Buron ;
- transformer le carrefour des RD 126 et 220 au niveau d'Authie en véritable rond-point.

Et bien évidemment, le Conseil municipal étudiera attentivement les réponses qui seront apportées, on l'espère assez rapidement, par les services et instances du Département. Sans oublier que ce dernier reste le décideur s'agissant de routes départementales...

Michel LEFONDRE

Séance du 08 septembre 2005

Avant la réunion officielle du Conseil Municipal, il est procédé à une nouvelle présentation de l'avant-projet d'aménagement de la RD126 par M. PARIS, Directeur-adjoint de l'Aménagement au Conseil Général du Calvados.

Le Conseil Municipal passe ensuite, après le départ de M. PARIS, à l'examen de l'ordre du jour tel qu'indiqué sur la convocation.

TRAVAUX ET ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de rénovation doivent commencer le 19 septembre et entraîneront une indisponibilité du bâtiment durant plusieurs semaines. La commune a reçu notification d'une subvention du Conseil Général au taux de 50% qui s'appliquera au montant réel des factures.

Les éléments d'éclairage du clocher de l'église qui seront installés sont présentés comme étant d'une qualité supérieure à celle des installations antérieures. Le Conseil décide de faire procéder aux travaux de remplacement dont le coût net sera de 1 920 €.

DELIBERATIONS DIVERSES**Admission en non-valeur.**

La trésorerie générale demande une délibération en vue de mettre fin aux procédures de recouvrement forcé pour une somme de 578.25 € envers un contribuable de la commune. Au vu des circonstances expliquant le non-paiement, le Conseil est favorable, à l'unanimité, à cette admission en non-valeur.

Motion concernant la ligne ferroviaire Caen – Le Mans – Tours.

Après un échange de vues sur l'utilité de cette ligne ferroviaire et après lecture de la motion proposée, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Décision Budgétaire Modificative.

A la suite d'une erreur de calcul de l'AIVA, la subvention 2005 passe de 225 € à 271 €.

Adhésion à l'association Normandie Mémoire.

Suite à une demande d'adhésion, plusieurs membres du Conseil se posent la question du rôle et des activités de cette association. Il est décidé de demander à celle-ci des précisions avant de se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES**Départ d'Anne LE PESSEC.**

Anne LE PESSEC quittera ses fonctions de secrétaire de mairie à partir du 25 mars 2006 pour des raisons personnelles.

Départ en retraite de Mme GUILLOT Claudine.

Assurant le ménage de la mairie et du presbytère, Mme GUILLOT prend sa retraite le 30 septembre.

Enfouissement des réseaux rue Boulay

Le Conseil communautaire d'Entre Thue et Mue a voté la prise en compte de ces travaux dans le programme de voirie 2006. Il faut espérer que le SDEC, maître d'œuvre de ces travaux, les intègre dans sa propre programmation 2006.

Séance du 20 octobre 2005 :**AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 126**

En présence de M. Jean-Pierre LAVISSE, Conseiller Général du canton de Creully, invité par Monsieur LEFONDRE pour apporter quelques informations sur le projet d'aménagement de la RD 126, le Maire rappelle les différentes étapes qui ont mené à l'avant projet actuel. L'amélioration de la RD 126 est au départ un vœu des communes de Rosel et Lasson. Ce vœu, émis pour la première fois il y a une vingtaine d'années, concernait principalement des problèmes de sécurité.

Monsieur LAVISSE intervient à son tour pour préciser la position du Conseil Général. Il souligne qu'en cas d'interruption du processus d'étude (pour désaccord de la commune), le projet, qui se trouve actuellement en assez bonne place dans la liste des travaux du Conseil Général, risque de se retrouver loin dans la liste des priorités. Il est également à noter que la couronne proche de Caen s'urbanise fortement. Rosel est considérée comme faisant partie de la deuxième couronne, et une troisième est à venir. Or les voies d'accès à Caen de cette troisième couronne présentent de nombreux problèmes, il devient donc nécessaire de développer les RD 170 et 126, notamment à cause de leur accès à la RN 13.

Il faut préciser que le détournement de la circulation de la RD 22 vers la RD 126 était une option retenue dans le schéma directeur proposé au début des années 90. Le Conseil municipal de Rosel avait émis un avis négatif à cette époque. La décision finale appartiendra, de toute façon, au Conseil Général. La commune de Rosel ne peut que tenter d'influer sur quelques points précis. La réunion de ce jour a pour but de formaliser les demandes que le Conseil municipal estime nécessaires pour améliorer l'avant-projet.

- 1- Problèmes d'accès pour les propriétés FOSSEY et CATHERINE situées de part et d'autre de la RD 170 entre Rosel et Cairen.

- 2- Augmentation de l'écartement du nouveau tracé de la RD 170 et du rond point de Rosel.
- 3- Merlon d'au moins 2.5 m entre ancien et nouveau tracé. Un revêtement anti-bruit devra également être étudié.
- 4- Carrefour Gruchy-Buron : dans une perspective de sécurité, le Conseil Municipal souhaite un rond point à cet endroit.
- 5- Maintien souhaité d'un passage piéton, équestre et cycliste au chemin de Buron.
- 6- Carrefour d'Authie : la sécurité générale sur la RD 126 exige qu'un rond point soit envisagé à la place du carrefour qui reste très dangereux.
- 7- Maintien de la sortie de Gruchy : ce maintien n'est envisageable qu'avec la création du rond point au carrefour d'Authie.

Quelques remarques sont alors soulevées :

Si les travaux n'ont pas lieu, il y aura, certes une augmentation de la circulation, mais pas de poids lourds. Manque de concertation entre les différentes communes concernées au sein de la même communauté de communes.

Augmentation des nuisances sonores depuis la première tranche de travaux (Authie – Caen).

Le merlon, pour être efficace, devrait être prolongé en direction de Cairen et son écartement d'une dizaine de mètres serait inutile.

Réalisation d'une route « transversale », coupant à travers champs.

Crainte que Rosel ne devienne une commune avec uniquement des inconvénients (nuisances sonores liées au milieu urbain, sans les avantages que peut apporter la proximité de commerces et services)

Monsieur LEFONDRE ne conteste pas l'existence de nuisances sonores, mais souligne que la circulation augmentera de toute façon.

Monsieur LAVISSE va insister, auprès des services départementaux responsables du projet, sur la sécurité, la fonctionnalité, la tranquillité et le rond point de Rosel.

Monsieur LEFONDRE, reprenant les éléments précisés ce soir, va rédiger une proposition concernant les divers points listés ci-dessus, proposition qui sera soumise au Conseil Général après approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion. Il précise également que l'avis du conseil va entraîner de nouvelles études, puis une nouvelle présentation suivie à nouveau d'un avis du conseil municipal.

ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**Salle multisports**

Cette dernière vient de subir une double évolution négative :
-tout d'abord, une dérive des coûts de réalisation dont l'estimation est passée de 2 M à 2.5 M € T.T.C

-ensuite, des incertitudes sur l'obtention des subventions demandées. Le projet est donc momentanément en suspens en attendant de nouvelles informations sur le paysage financier.

Mise au point des compétences

La commission mise en place doit travailler sur quatre problèmes

- Définition de l'intérêt communautaire.
- Reformulation de ce que recouvre la compétence voirie / enfouissement de réseaux.
- Redéfinition de la compétence scolaire.
- Réévaluation éventuelle des transferts de charges en appliquant les nouveaux critères légaux.

SAINT CONTEST

La commune de St Contest va voir réaliser sur son territoire une ligne de 90 000 V, en partie souterraine. Le projet initial de R.T.E. (Régie des Transports d'Electricité) n'inclut pas le dépôt de la ligne entre St Contest et le GANIL. Ces travaux coûteraient 2.6 M d'euros de plus que le projet initial. R.T.E. propose d'en financer 10 %, le reste incombant à la Région, la communauté d'Agglomération, le SDEC, les communes de St Contest, Epron et Hérouville. Ces derniers souhaitent que R.T.E. finance ces travaux à hauteur de 50 % et demandent que les communes alentours apportent leur soutien à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES**Normandie mémoire**

L'association a envoyé le complément d'information demandé. Au titre du devoir de mémoire, le conseil municipal décide d'inscrire, au budget 2006, une adhésion de 30 € auprès de cette association.

Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire

La demande d'adhésion à cette association n'est pas retenue par le Conseil.

Pays de Caen

Le Maire informe le Conseil sur la situation du dossier, la création d'un Pays de Caen correspondant, pour l'essentiel, au périmètre du SCOT étant entre les mains du Préfet.

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'armistice ayant mis fin à la Première Guerre Mondiale donnera lieu aux manifestations suivantes :

- 8h45 : cérémonie au Monument aux morts de LASSON
- 9h00 : cérémonie au Monument aux morts de ROSEL (suivi d'une pause-café offerte par la Mairie)
- 9h45 : cérémonie au Monument aux morts de ROTS
- 10h30 : messe à l'église de CARPIQUET
- 11h45 : cérémonie au Monument aux morts de CARPIQUET

SOIREES PRESBYTERE

CES SOIRÉES ONT REPRIS AU MOIS D'OCTOBRE ET LE PROGRAMME JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2005 EST LE SUIVANT :

1- SOIRÉES À THÈME

- MARDI 8 NOVEMBRE 2005 (20H30) : LE ROYAUME NORMAND DE SICILE, RÉALISATIONS ET VESTIGES ACTUELS. AVEC PIERRE BOUET (SUITE DE LA SOIRÉE DU 1^{ER} FÉVRIER).
- MARDI 6 DÉCEMBRE 2005 (20H30) : LE DÉSENSIBLEMENT DU MONT-SAINT-MICHEL, CAUSES ET SOLUTIONS AVEC CLAUDE LARSONNEUR, GÉOLOGUE MARIN.

2- SOIRÉES RENCONTRE-DÉTENTE

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2005 (20H45)

LA MUSE : FOULEES DE LA MUE

La 11^{ème} édition des Foulées aura lieu le dimanche 13 novembre.

Pensez à retirer un laissez-passer en mairie si vous en avez besoin.

TRAVAUX A L'EGLISE

Conformément aux prévisions budgétaires et après le choix des entreprises fait par le conseil municipal, les travaux de rénovation intérieure de l'église de Rosel ont commencé à partir du 19 septembre dernier. Ces travaux consistent en la reprise des enduits tant de la voûte que des murs de la première partie de la nef. Mais cette rénovation nécessitait elle-même la dépose des boiseries et des bancs de cette partie de l'église, lesquels donneront lieu à remise en état avant d'être reposés. En outre, ces opérations fournissent l'occasion d'une réfection des circuits électriques qui s'imposait au regard des normes techniques actuelles. C'est cette réfection qui explique l'interruption tant de la sonnerie des cloches que de l'éclairage du clocher, l'une et l'autre devant reprendre après la fin des travaux. Pour l'ensemble de ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention du conseil général au taux de 50 % qui s'appliquera donc au montant réel des factures.

COMITE DE JUMELAGE VOUS INFORME

- 1) Le voyage « journée libre (shopping, musées,...) » à Paris sera organisé le samedi 3 décembre.

Départ : Lasson (devant le centre d'animations) à 6h30, retour vers 22h30.

Prix : 26 € par personne

Renseignements et inscriptions : Alain Le Ny 02 31 80 33 00
 Jean-Pierre Dubert 02 31 80 01 16

- 2) L'assemblée générale aura lieu le lundi 5 décembre à 20h30 au presbytère de Rosel

- Rapports moral et financier
- Election du bureau
- Décision concernant le voyage en Angleterre (date, cadeaux aux anglais,...).

- 3) Un spectacle mêlant musique et poésie, sur le thème des bestiaires, vous sera prochainement proposé, les détails vous parviendront dans quelques jours, mais d'ores et déjà, retenez votre fin d'après midi du dimanche 20 novembre.

A bientôt.